



ETATS GENERAUX

SYNTHESE APRES LE TOUR DES LIGUES

La bonne participation des comités départementaux aux réunions a prouvé leur intérêt à ce projet de nouvelle gouvernance.

Les rencontres ont toujours débuté par la gestion du « sportif », le cœur de l'activité. Un sujet bien maîtrisé par tous et autour duquel tout s'organise.

SPORTIF

- Etat des lieux :

La première constatation, qui peut certes paraître comme une évidence mais qui permet de poursuivre le débat sur de bonnes bases, est que les départements connaissent bien leur territoire. Ils gèrent ainsi leurs championnats en grande autonomie.

Un reproche récurrent cependant : beaucoup trop de contraintes, beaucoup trop de règles qui freinent la participation.

Certains départements s'affranchissent de ces freins en organisant des championnats complètement déconnectés où les licenciés promo sont acceptés, voire même des non-licenciés.

La désaffection au critérium fédéral est quant-à-elle quasi unanime.

- Réflexions :

Alléger les règlements semble être pour tous un passage obligé pour amener à la licenciation.

En laissant les départements adapter leurs compétitions avec des formules attractives, ils capteront ainsi de nouveaux licenciés. Les règles primordiales doivent être bien sûr maintenues mais il faut laisser l'ouverture sur les premiers niveaux.

La création d'un Pass Compétition est également évoquée qui permettrait aux non-licenciés de participer à une compétition ; puis obligation de licence.

Une autre réflexion a été plusieurs fois entendue : raisonner en bassin de population pour mettre le club au centre, dépasser les limites du territoire départemental pour réduire les déplacements mais également pour désenclaver les clubs isolés.

Enfin, et de façon générale, les départements craignent la démobilisation des bénévoles si on leur enlève toute la gestion des championnats.

- En guise de changements :

Le premier travail à faire est de revisiter les épreuves fédérales et de définir leur intérêt et leur objectif.

Ainsi, les ligues seraient amenées à gérer les épreuves nationales à déclinaison territoriale pour permettre aux départements de gérer des épreuves non officielles, moins contraignantes, spécifiques. Cette nouvelle organisation sportive serait accompagnée de formations à destinations des bénévoles alliant des modules d'arbitrage et de notions techniques. L'essentiel est cependant d'uniformiser avec souplesse.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Tout naturellement, le débat s'oriente vers « l'animation du territoire », terme préféré à celui de « Développement ». En effet, tous les départements, sans le savoir, font de l'animation : en organisant des épreuves de promotions (jeunes, féminines, vétérans, santé...), considérées comme des manifestations sportives, sont en fait des actions d'animation. D'où l'importance d'une bonne organisation locale, image de marque du comité départemental.

- Etat des lieux :

Selon les régions, l'intervention des ligues est très disparate dans les actions de promotion. La raison souvent invoquée est que les dirigeants sont très absorbés par la gestion du quotidien. L'absence d'un cadre technique, qu'il soit dédié ou non à l'animation, est également un frein.

- Réflexions :

La société a changé, ses modes de consommation aussi et le tennis de table doit s'adapter, évoluer. Il faut désormais aller « chercher » le licencié, pour ensuite le fidéliser. Les territoires doivent activer la culture du développement et modifier leur fonctionnement. Le travail administratif peut désormais être simplifié et mutualisé grâce aux outils informatiques, ce qui libère des postes pour des agents de développement. Ce qui soulève la question d'évolution de ces postes. La FFTT doit accompagner ce changement, profiler les postes en vue de recycler et former des animateurs. Une des clefs est également de croire au développement de nouveaux lieux de pratique, dont de nouveaux lieux d'accueil.

- En guise de changements :

Il paraît possible de centraliser une partie ou la totalité de la gestion administrative sur les ligues. Il faudra veiller à renforcer le suivi, l'accompagnement des projets de développement par le national. Pour soutenir le maillage du territoire et créer de nouveaux clubs, il est nécessaire d'accompagner les dirigeants dans leur formation.

RESSOURCES HUMAINES

L'animation du territoire met en avant la nécessité de changer le fonctionnement du tennis de table et de professionnaliser certaines tâches différemment. Le secrétaire administratif devrait à terme devenir agent de développement, notamment pour les petites instances.

- Etat des lieux :

Il existe une grande disparité entre les territoires. Cela dépend de l'investissement des bénévoles, des moyens financiers, de l'activité même du territoire. Cependant, la baisse des subventions, la difficulté à conclure des partenariats sont la résultante, pour certains, de suppression de postes. La mutualisation pourrait palier cette diminution de ressources humaines mais elle reste plutôt rare.

- Réflexions :

Le changement des habitudes dans le fonctionnement a des difficultés à s'instaurer dans les départements qui restent encore très peu à avoir un salarié dédié à l'animation.
Mais la vraie difficulté est de convaincre de la nécessité d'évoluer.

- En guise de changements :

Il est essentiel de former des salariés à compétences administratives vers des fonctions techniques et de développement.

Le groupement d'employeurs pourrait être une bonne solution qui irait dans le sens de la mutualisation des compétences.

Et à envisager, des salariés de ligue qui pourraient avoir un temps partiel consacré à un des départements.

GESTION FINANCIERE

Gérer des épreuves, animer le territoire, avec le soutien d'une équipe professionnelle nécessitent des moyens financiers à définir.

- Etat des lieux :

Force est de constater que ligues et départements ont leur autonomie financière.

Chacun pratique des tarifs différents, pouvant aller du simple au quadruple.

Chacun fournit des services différents à ses licenciés qui ne sont pas toujours liés au tarif payé.

- Réflexions :

Quatre modèles possibles peuvent exister et présentés leurs avantages et leurs inconvénients :

1 – la fédération centralise tout ;

2 – chaque instance facture ses services ;

3 – la ligue centralise tout ;

4 – la gestion financière est confiée en fonction des trésoreries,

Si la crainte des départements est la perte d'autonomie dans le choix de leurs actions, tel n'est pas l'objectif. Nous pouvons les rassurer.

Le but réel est d'harmoniser à terme les tarifs, pour que le coût d'une licence soit identique sur tout le territoire.

Plusieurs orientations sont suggérées : une licence de date à date, une licence au coût réel, plusieurs types de licences ? Le débat reste ouvert.

Un des points à surveiller reste la transparence vers les clubs de la répartition des coûts (national/territorial).

- En guise de changements :

Un modèle unique de gestion financière doit être proposé.



NOUVELLE GOUVERNANCE

PROPOSITIONS POUR UNE REPARTITION DES COMPETENCES

A la question « quelles sont les attentes des ligues et des départements de leur fédération ? », le groupe Nouvelle Gouvernance propose un fonctionnement, à discuter, à partager, à adapter.

Cinq thèmes sont proposés :

1. Sportif
2. Animation
3. Administratif
4. Ressources humaines
5. Financier

1/ Sportif

Cadre général : définir la compétence en fonction des différents types de compétiteurs :

- le haut-niveau et les titres nationaux : sous la responsabilité de la fédération ;
- les compétitions fédérales (dont il faudra fournir la liste) déclinées l'échelon territorial (région et département) : sous la responsabilité de la ligue ;
- les autres compétitions et "l'initiation à la compétition (découverte)" : sous la responsabilité du département.

Ouverture : un cadre mais une certaine souplesse

- autorisation de décroquer le territoire département pour utiliser le bassin de population ;
- possibilité d'autonomie sportive des départements par dérogation des ligues

Outils :

- faire remonter dans un espace de partage les exemples de compétitions de découverte ;
- systématiser la présence d'un représentant de chaque commission départementale dans les commissions sportives régionales ;
- délégation possible (partielle ou complète) de compétences par la ligue à ses départements.

2/ Animation du territoire

Cadre général : décliner le projet sportif fédéral (PSF) jusqu'aux clubs.

Milieus concernés : scolaire, santé, club ping 2024, autres complémentaires.

La fédération :

- impulse par le Conseil fédéral les grands projets ;
- crée les outils en utilisant le retour d'expériences ;
- forme l'ensemble des acteurs et accompagne ;
- organise les grands événements de promotion.

La ligue :

- accompagne le projet fédéral, le décline sur son territoire ;
- forme les dirigeants, bénévoles en décentralisant les lieux de formation pour plus de proximité ;
- pilote et anime les territoires dans le cadre des actions PSF (ANS) ;
- organise des événements de promotion ;
- met en place son PST (projet sportif territorial) créé avec les départements et le conjugue autant que possible avec le projet fédéral.

Le département :

- accompagne et écoute les dirigeants ;
- détecte et valorise les bénévoles ;
- aide à la création de clubs, à leur sauvegarde ;
- fidélise les partenariats avec les scolaires, les affinitaires, les licences événementielles ;
- organise des événements de promotion, d'animation dans des lieux publics.

Constat : la fédération crée des outils mais peine à les diffuser, à accompagner et à assurer le suivi.

Outils :

- s'appuyer sur les équipes techniques régionales (ETR) et les comités régionaux emploi formation (CREF) pour aider les dirigeants à animer leur club ;
- créer une dynamique en passant par la formation.

3/ Administratif

Cadre général : dématérialisation à généraliser et simplification des procédures – mutualisation des compétences, synergie entre ligue et département.

Constat : la gestion administrative est liée aux ressources humaines

Outils :

- SPID : sous la responsabilité de la fédération ;
- bases de données : alimentée par chaque instance (du club à la fédération) selon son rôle ;
- sujets ponctuels et pointus (ex. le classement) : compétence laissée à la fédération.

4/ Ressources humaines

Cadre général : « faire moins mais bien » et résister à la volonté d'entreprendre trop d'actions simultanément.

Compétence :

- la fédération : rôle d'expertise, obtention de compétences pour ses missions propres pour la mise en place de toutes les fonctions de gestion, d'animation, de création, de veille et de politique publique selon sa délégation ministérielle ;
- la ligue : interface entre le national et le départemental ; gère ses mission et coordonne ;

- le département : assure l'animation, les missions techniques du département, les gestions en entente avec la ligue (administratif, sportif, comptabilité) ;
- recours à des prestataires extérieurs.

Outils :

- mutualisation d'emplois ;
- groupement d'employeurs.

5/ Financier

Cadre général : fonctionnement sur un modèle délégataire

Compétence :

- la fédération : ne reconnaît qu'un seul interlocuteur, la ligue ;
- la ligue : collecte et centralise pour remonter à la fédération ; possibilité de délégation aux départements.

Outils :

- harmoniser le prix de la licence sur tout le territoire ;
- proposer, sur volontariat et avec remise, un système de prélèvements sur le compte des clubs ;
- harmoniser les outils comptables.

Paris – 20 /12/2019